



UNION SYNDICALE  
DE LA PSYCHIATRIE

[www.uspsy.fr](http://www.uspsy.fr)



[www.smg-pratiques.info](http://www.smg-pratiques.info)



[www.sud-sante.org](http://www.sud-sante.org)

## **Communiqué de presse**

### **Franchise : responsabilisation ou exclusion ?**

Forfait hospitalier journalier, forfait actes médicaux onéreux, participation d'un euro à la consultation, ... depuis l'invention du forfait hospitalier en 83 celui a fait des petits et se soigner devient de plus en plus onéreux.

A chaque nouvelle participation financière de l'usager c'est la même antienne qui est mise en avant : la responsabilisation. A chaque nouvelle mesure, l'usager devient client et donc son accès au soin est de plus en plus déterminé par sa situation socio économique.

La question est de savoir si le soin est une marchandise ou relève d'un projet de société.

Si la pauvreté et l'exclusion sont des facteurs de morbidité aggravée, la santé ne reconnaît pas les barrières socio économiques et les épidémies n'ont pas de frontières de classe. Il suffit qu'une partie d'une population n'ait plus accès aux soins pour que toute la collectivité en pâtit.

Cette franchise est une régression supplémentaire dans un système de santé et de protection sociale déjà mis à mal, refus de soins aux personnes dépendantes de la CMU, dépassements d'honoraires prohibitifs.... Et une fois de plus les seules personnes « responsabilisées » seraient celles pour qui le coût des soins poserait un problème, une fois de plus l'amalgame entre pauvreté et irresponsabilité est entretenu.

Nous revendiquons la gratuité des soins et une protection sociale universelle, une autre organisation des soins et notamment la fin du paiement à l'acte et de l'activité privée lucrative en matière de santé.

Paris le 24 Mai 07